

Direction des Sécurités  
SIDPC  
Affaire suivie par : Jérôme BORDY  
Tél. : 03 81 25 10 86  
[jerome.bordyt@doubs.gouv.fr](mailto:jerome.bordyt@doubs.gouv.fr)

**LE PRÉFET**

à

Madame la présidente du département  
Mesdames et messieurs les maires  
Mesdames et messieurs les présidents  
d'intercommunalité

Copie pour information :  
Messieurs les sous-préfets  
Monsieur le président de l'association des  
maires du Doubs  
Monsieur le président de l'association des  
maires ruraux

Besançon, le

**PJ : Synthèse des principales mesures sanitaires applicables au 29 novembre 2021**

Depuis le début de la crise sanitaire, des mesures de solidarité nationales sont mises en place et adaptées à l'évolution de l'épidémie et au regard de la situation de chaque territoire.

Vous avez marqué votre engagement en direction de tous au côté des services de l'État et je vous renouvelle mes remerciements pour votre implication dans la lutte contre cette pandémie et la protection de la population.

Dans le contexte actuel d'une 5<sup>e</sup> vague épidémique en cours, nos efforts doivent se poursuivre. Je tenais au travers du document joint à vous adresser la déclinaison des principales mesures mises en œuvre après les évolutions réglementaires en date du 25 novembre 2021.

Mes services restent à votre disposition, notamment au travers de l'adresse dédiée [pref-covid19@doubs.gouv.fr](mailto:pref-covid19@doubs.gouv.fr), pour toute précision que vous ou vos collaborateurs jugerez utiles.

Le Préfet

  
Jean-François COLOMBET